



Mobilisation de soutien à Sylvie et Aladin du lycée de Melle (79) Devant la cour administrative d'appel de Bordeaux* le jeudi 20 février 2025 à 9h !

Souvenons-nous ! La mobilisation contre les E3C, premières épreuves du bac Blanquer, au début de l'année 2020, a été à l'origine d'une importante vague de répression anti-syndicale dans l'Éducation nationale : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Saint-Denis ou Rennes notamment. De même, 4 enseignant.es du lycée Desfontaines de Melle ont également réprimé.es. Iels ont été suspendu.es, puis sanctionné.es (Sylvie Contini : mutation d'office ; Cécile Proust exclusion de 15 jours (donc sans traitement) ; Aladin Lévêque : abaissement d'échelon ; Sandrine Martin : blâme) lors de CAPA disciplinaires dans lesquelles l'administration n'a jamais eu la majorité.

C'est la cinquième fois que la justice se prononcera sur l'affaire de Melle. Les 3 premiers jugements précédents ont explicitement remis en cause la légalité des sanctions prises à l'égard de nos collègues de Melle : le 22 décembre 2020, le tribunal administratif de Poitiers a suspendu, lors d'une procédure en référé, la décision de sanction concernant Sylvie Contini ; le 22 avril 2021, le Conseil d'État a refusé d'admettre le pourvoi en cassation du ministère contre ce même référé ; le 29 juin 2021, le Tribunal administratif de Poitiers annule la prolongation de suspension qui avait été décidée le 18 juin 2020. Le 22 novembre 2022, Sylvie et Aladin, adhérent.es à SUD éducation 79, étaient passé.es devant le tribunal administratif de Poitiers. Le recours avait été rejeté quelques semaines plus tard et donc les sanctions ont été confirmées.

Nos organisations syndicales n'ont eu de cesse de dénoncer toutes les répressions anti-syndicales et/ou anti-militantes. **La mobilisation collective peut être victorieuse !** En effet, le 9 janvier dernier, le tribunal administratif de Versailles a annulé la mutation « dans l'intérêt du service » qui visait notre camarade Kai Terada et a enjoint le rectorat de Versailles à le réintégrer sur son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92) dans un délai de 6 mois. En outre, le Rectorat est condamné à lui verser une somme de 1800 euros.

**Nous exigeons l'abandon pur et simple des sanctions
à l'encontre de nos camarades !**

Nos organisations appellent les personnel.les à rejoindre le **rassemblement de soutien organisé devant la cour administrative d'appel de Bordeaux,**
au *17 cours de Verdun le 20 février à 9h.

Des préavis de grève sont déposés.